

# **1<sup>ERE</sup> SESSION**

# **DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**Monaco, 24-28 avril 2017**



## **DOCUMENT FINANCIER**

## **COMMENTAIRES SUR LA PROPOSITION DE**

## **BUDGET TRIENNAL DE L'OHI POUR LA**

## **PERIODE 2018-2020**

**Présenté par le Secrétaire général**



**COMMENTAIRES SUR LA PROPOSITION DE BUDGET TRIENNAL DE L'OHI  
POUR LA PERIODE 2018-2020**

Présenté par le Secrétaire général, via la Commission des finances

**Introduction**

Ce document fournit les remarques des Etats membres de l'OHI reçues en réponse à la LCA 16 du 3 février 2017 sur la proposition de budget triennal de l'OHI pour la période 2018-2020 (document A.1/F/02). Le résultat de leur examen par le Secrétariat de l'OHI est soumis pour prise en compte le moment venu.

**Remarques des Etats membres de l'OHI et résultat de leur examen par le Secrétariat de l'OHI**

***BRESIL***

Nous souhaitons féliciter l'OHI pour l'effort de préparation du budget présenté. Ainsi, nous approuvons pleinement ce document.

***CHILI***

Nous avons examiné le document A.1/F/02 et nous considérons qu'il fournit une explication claire et positive des revenus et des dépenses attendus pour la période prise en compte. Néanmoins, nous avons relevé une incohérence importante en ce qui concerne l'affectation des ressources à l'index du SCUFN de la GEBCO.

La page 4 du document A.1/F/02 lit :

Fonds pour la GEBCO : une dotation a été incluse afin de soutenir la tenue à jour de l'Index numérique des noms des formes du relief sous-marin (Index du SCUFN)

A la page 11, l'annexe A du document A.1/F/02 lit :

Fonds pour la GEBCO	8200 (2017)	8200(2018)	8200(2019)	8200(2020)
Index du SCUFN de la GEBCO-----		30000(2018)	30000(2019)	30000(2020)

Il est évident qu'il s'agit d'une nouvelle dotation de 30 000 euros par an qui n'était pas accordée auparavant.

Si l'on consulte la proposition de programme de travail pour la période (document A.1/WP1/02- à la page 55), la tâche suivante est mentionnée :

Tâche 3.6.10 Tenir à jour et améliorer l'Index de la GEBCO (B-8) pour accès internet.

Et nous notons que cette activité n'implique aucune ressource du budget de l'OHI mais qu'il existe une autre ressource : Contrat d'assistance financé par le fonds pour la GEBCO – 15 000 euros.

Comme on peut le constater, aucune explication ne justifie la dotation de 30 000 euros annuels pour l'Index SCUFN de la GEBCO. Nous pensons qu'il faut revoir cette situation.

*Commentaire du Secrétariat :*

*La tâche 3.6.10 se réfère à la tenue à jour et à l'amélioration du contenu en informations de l'Index de la GEBCO.*

*La dotation proposée de 30 000 euros/an vise à soutenir la tâche 3.6.2 – Assurer le fonctionnement efficace du centre de données de l’OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB). Jusqu’à présent, le fonctionnement et l’amélioration du DCDB reposaient exclusivement sur le financement direct des Etats-Unis. Cette dotation de 30 000 euros/an vise à rendre l’OHI moins dépendante du financement direct des Etats-Unis et à permettre d’accélérer la fourniture de plusieurs améliorations souhaitées ne pouvant pas être financées par les Etats-Unis dans les délais souhaités.*

## **FRANCE**

Il est mentionné au § 15 « l’activité croissante dans les rôles de représentation du Secrétaire général et des Directeurs ». Le fait est que, entre 2012 et 2020, les dépenses de relations publiques doublent (passant de 11,2 k€ à 23 k€). En parallèle, il est mentionné dans l’élément 1.3 du document A.1/WP1/02 (proposition de programme de travail 2018-2020) des activités de relations publiques et de promotion mais elles ne sont associées qu’à un montant de 15 k€ par an. Comme il est prévu qu’elles atteignent 23 k€ en 2020, que recouvrent les 8 k€ restants ?

*Commentaire du Secrétariat :*

*La différence correspond à la tâche 1.3.3 (Journée mondiale de l’hydrographie) pour un montant de 7k€ auquel a été ajouté 1 k€ pour tenir compte de l’inflation.*

Ce même § 15 évoque la nécessité de recruter deux personnes supplémentaires (un chef de cabinet et un assistant administratif). Ce recrutement est probable car le projet de budget triennal est basé sur un « scénario du pire » en termes de revenus comme évoqué au § 5. Néanmoins, malgré le recrutement d’une personne en 2017 (un technicien chargé du soutien des normes) et le recrutement probable des deux personnes précédemment citées sur la période 2018 - 2020, on constate que les dépenses relatives aux heures supplémentaires continuent leur hausse significative (doublement entre 2012 et 2020 passant de 5,4 k€ à 10 k€). Quelle est l’explication de cette hausse continue malgré le recrutement de personnel supplémentaire ?

*Commentaire du Secrétariat :*

*Les heures supplémentaires sont autorisées lorsque le personnel administratif et technique doit faire face à des surcharges d’activités exceptionnelles et passagères (par exemple : lorsque des organes de l’OHI se réunissent à Monaco ; lorsque la maintenance informatique ne peut être effectuée qu’en dehors des heures ouvrables ; lors des pics de charge pour la gestion du programme de renforcement des capacités). Le rapport financier 2012-2016 montre une variabilité du poste heures supplémentaires (compris entre 5 et 9 k€ par an) plutôt qu’une hausse continue. Les prévisions du budget triennal reflètent un niveau semblable à celui observé entre 2012 et 2016.*

Dans l’annexe A :

- page 10 : 10 k€ sont prévus pour l’édition de la revue hydrographique internationale mais le programme de travail 2018-2020 (réf. A.1/WP1/02) signale un « manque d’articles adéquats fournis par les EM et autres contributeurs ». Face à cette situation, il faut peut-être étudier une diminution de la fréquence de parution de cette revue et une diminution des frais d’édition en proportion.

*Commentaire du Secrétariat :*

*La périodicité de la revue hydrographique internationale est fixée par la résolution 6/2009 telle qu’amendée. Le Secrétariat veille à encourager la fourniture d’articles pour valoriser les*

*réalisations de la communauté hydrographique, notamment lors des réunions des commissions hydrographiques régionales. Le Secrétariat estime que la situation n'a pas encore atteint un seuil critique justifiant de réviser la résolution 6/2009.*

- page 11, il n'est pas prévu de dotation sur la période 2018-2020 pour le fonds de rénovation et d'amélioration. L'OHI anticipe-t-elle des besoins postérieurs à 2020 ? Pour mémoire, page 19 du document A.1/WP1/02 (proposition de programme de travail 2018-2020), la tâche 1.5.8 évoque des opérations d'entretien des locaux à hauteur de 70 k€ par an.

*Commentaire du Secrétariat :*

*Le fonds de rénovation et d'amélioration est destiné à couvrir des dépenses exceptionnelles (rénovation de la cuisine en 2016 par exemple) et non pas des dépenses de maintenance courante objet de la tâche 1.5.8. Aucun besoin de dépense exceptionnelle n'a été identifié pour la période 2018-2020. Les besoins éventuels postérieurs à 2020 seront examinés lors de la préparation du budget triennal suivant.*

### **PORTUGAL**

Le service hydrographique portugais n'a pas de commentaires sur la proposition de budget triennal de l'OHI pour 2018-2020.

### **Action requise de l'Assemblée**

Sous réserve de l'examen préalable par la Commission des finances, l'Assemblée est invitée à prendre note de ces commentaires lors de l'examen de la proposition de budget triennal de l'OHI pour 2018-2020.